

Fiche de poste

Conseiller/ Conseillère pédagogique Arts plastiques et visuels

mission « Notre école, faisons-la ensemble »

PRÉSENTATION DU POSTE

L'action du CPAP/AV avec mission « Notre école, faisons-la ensemble » s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'IEN chargé(e) de la mission Arts et Culture et de l'adjoint à la directrice académique en charge du premier degré avec lesquels il ou elle travaille en étroite collaboration ainsi que les IEN et les équipes de toutes les circonscriptions du département.

Il collabore, enfin, avec le CPEM à la mission « Notre école, faisons-la ensemble » ainsi qu'avec les conseillers pédagogiques des circonscriptions.

- Secteur d'intervention : mission départementale
- Lieu de rattachement : DSDEN 58

MISSIONS

Le conseiller pédagogique ou la conseillère pédagogique participe à la mise en œuvre des orientations nationales ainsi qu'au programme de travail défini aux niveaux académique et départemental.

Accompagnement des équipes enseignantes

Arts plastiques et visuels

- Aider à la construction et à la mise en œuvre des PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle) dans le cadre des projets d'école et de territoire ;
- Effectuer des visites auprès des artistes-intervenants, en vue de leur agrément ;
- Aider à la construction et à la mise en œuvre de projets en partenariat avec des intervenants ainsi que des actions artistiques et culturelles à dominante plastique ou théâtrale
- Favoriser et développer les liens avec le collège dans le cadre de la mise en place du cycle 3 ;
- Développer le rayonnement de l'action départementale des dispositifs nationaux et académiques ;
- Assurer le suivi des classes bénéficiant d'une résidence d'artistes ;
- Piloter les actions du dispositif « École et Cinéma » ;
- Assurer la formation et l'accompagnement des participants ;
- Participer à des groupes de travail départementaux ;
- Contribuer aux plans mathématiques et français ;
- Participer à la formation des directeurs d'école.

Production d'outils pédagogiques et de suivi

- Élaborer des outils pédagogiques en vue de la formation initiale ou continue des enseignants ;
- Participer à la construction de parcours de formation à distance ;
- Suivre la mise à jour du tableau de bord « Notre école, faisons-la ensemble ».

Relations avec les partenaires culturels

- Travailler en étroite collaboration avec les structures culturelles ou associatives du département, le service culturel des communes, les compagnies artistiques, les musées du département, la Maison les cinémas, Bibracte, le Centre d'art contemporain, le FRAC Bourgogne... ;
- Participer en tant que membre aux commissions de validation des projets artistiques et culturels.

Participation aux jurys et concours

- Être membre de jury des épreuves du CAFIPEMF le cas échéant ;
- Participer aux corrections des épreuves écrites ou aux interrogations orales du CRPE le cas échéant.

Accompagnement des personnels débutants T1 et T2

- Assurer des visites de suivi des enseignants débutants dans toutes les disciplines d'enseignement ;
- Contribuer à la construction de formations spécifiques et en assurer l'animation en arts et en histoire des arts.

Participation à des actions départementales

- Participer aux contrôles d'instruction en famille ;
- Participer aux évaluations d'écoles ;

Participation au CNR (Conseil National de la Refondation) : Notre école, faisons-la ensemble

- Participer aux groupes de travail départemental et/ou académique « Notre école, faisons-la ensemble » en lien avec la chargée de mission second degré ;
- Faire partie de l'équipe d'appui départementale Notre école, faisons-la ensemble ;
- Travailler en collaboration avec la CPEM chargée de mission pour mailler le département ;
- Conseiller les équipes concernant la dynamique collective et la concertation attendues ;
- Accompagner les équipes d'écoles et les circonscriptions pour faciliter l'élaboration et la rédaction des projets ;
- Aider les écoles à la mise en œuvre des projets ;
- Assurer le suivi des projets en lien avec l'équipe de circonscription concernée.

ACTIVITÉS

- Accompagner les projets culturels de l'origine à la restitution ;
- Accompagner - pédagogiquement et techniquement les équipes engagées dans un projet culturel ;
- Construire des formations spécifiques lors des animations pédagogiques ;
- Répondre aux sollicitations spécifiques d'enseignants en ce qui concerne les arts plastiques, proposer des références d'œuvres, des outils pédagogiques, du matériel spécifique ;
- Accompagner les équipes post-évaluation d'école dans le domaine artistique et culturel ;
- Établir des liens entre les arts et les autres domaines d'apprentissage lors d'animations pédagogiques ou de stages départementaux ;
- Accompagner les équipes pour renseigner l'application ADAGE et contribuer au label 100 % éducation et artistique et culturelle ;
- Accompagner ou représenter l'IEN chargée de la mission Arts et culture lors de réunions institutionnelles ou partenariales.

Notre école, faisons- la ensemble

- Accompagner les projets « Notre école, faisons-la ensemble » ;
- Répondre aux sollicitations spécifiques d'enseignants en ce qui concerne le dispositif, proposer des références, des outils, ... ;
- Accompagner ou représenter l'A-DASEN lors de réunions institutionnelles ou partenariales « Notre école, faisons-la ensemble ».

COMPÉTENCES ATTENDUES

- Maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles d'enseignement ;
- Actualiser régulièrement ses connaissances et s'inscrire dans une dynamique de recherche permanente d'informations ;
- Faire preuve d'une bonne connaissance de la création contemporaine dans l'ensemble des champs artistiques ;
- Être capable de travailler en équipe (avec les I.E.N., les autres conseillers pédagogiques, les coordonnateurs REP, les principaux de collège, les équipes d'écoles, les partenaires institutionnels et associatifs) afin de permettre la mise en œuvre d'actions conjointes avec un sens permanent de l'intérêt du service et des responsabilités ;
- Faire preuve de bonnes qualités d'écoute, d'analyse, d'initiative et d'organisation ;
- Faire preuve de qualités relationnelles, de diplomatie, de disponibilité, de discrétion et de loyauté à l'institution ;
- Maîtriser les outils numériques ;
- Faire preuve de disponibilité et de mobilité.

PARTICULARITÉS

Le candidat doit être titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à le passer lors de l'année scolaire 2023-2024.

Poste à temps plein vacant au 1^{er} septembre 2023.

RÉGIME INDEMNITAIRE

Arrêté du 13 décembre 2022 ;
Décret n° 2012-293 du 29 février 2012 ;
Décret n° 2014-1019 du 8 septembre 2014.

CANDIDATURE

Envoyer CV et lettre de motivation pour vendredi 24 mars 2023 au plus tard, sous couvert du supérieur hiérarchique, au secrétariat de l'adjoint à la directrice académique en charge du premier degré à l'adresse :

adj.i58@ac-dijon.fr